



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création de nouvelles cités éducatives

Question au Gouvernement n° 3514

Texte de la question

CRÉATION DE NOUVELLES CITÉS ÉDUCATIVES

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Charrière.

Mme Sylvie Charrière. Madame la ministre déléguée chargée de la politique de la ville, ce parlement et votre majorité viennent d'adopter un budget historique pour la politique de la ville, en hausse en 10 %. À l'heure où les enjeux dans nos quartiers sont immenses, ce gouvernement et cette majorité y répondent avec des moyens et des actions inédites.

Nous n'avons pas attendu la crise sanitaire pour faire des quartiers prioritaires de la politique de la ville une priorité. En effet, dès 2018, Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie, à qui je renouvelle mes remerciements, ont annoncé la création de quatre-vingts « cités éducatives », s'inspirant d'une préconisation du rapport de Jean-Louis Borloo. Celles-ci sont avant tout une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans ces quartiers en vue de faire de la réussite de nos enfants un enjeu majeur. Elles visent à intensifier la prise en charge éducative des enfants, de leur naissance à leur insertion professionnelle, et ce avant, pendant, après et autour de l'école. Tous les acteurs du territoire – services de l'État, collectivités, associations, habitants – doivent se mobiliser ensemble et s'unir autour d'un même objectif, d'un même projet.

Vous l'avez compris, les cités éducatives ne constituent pas un énième dispositif. Il s'agit avant tout d'un état d'esprit et d'une méthode de travail, qui se fonde sur les besoins et les aspirations d'un territoire. À l'épreuve du premier confinement, elles ont fait la preuve de leur efficacité et de leur pertinence. Un avis du Comité national d'orientation et d'évaluation des cités éducatives, que j'ai l'honneur de présider, souligne combien ces nouveaux écosystèmes territoriaux ont fourni des réponses rapides et adaptées aux besoins des enfants et des jeunes durant la crise.

M. Pierre Cordier. C'est la seule chose du rapport de Jean-Louis Borloo qui a été retenue...

Mme Sylvie Charrière. Forte de cette réussite, vous avez annoncé, accompagnée de Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, la création de quarante nouvelles cités éducatives. Je ne peux que m'en réjouir et le budget que nous venons d'adopter concrétise cet engagement. Pouvez-vous détailler la manière avec laquelle ces nouvelles cités éducatives seront déployées, ainsi que l'ensemble des actions que vous menez dans le cadre de ce projet en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

Mme Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la ville. Je vous remercie de votre question, et, surtout, de votre

rôle important dans la création des cités éducatives. À ce jour, ce sont 525 000 jeunes qui sont accompagnés par les cités éducatives, soit un quart de ceux vivant dans nos quartiers prioritaires. Vous avez raison, ces cités sont plus qu'un dispositif ; il s'agit d'une méthode de travail qui place l'enfant au cœur de l'action collective, ce qui permet d'organiser la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles.

Les cités éducatives sont le plus grand investissement du ministère de la ville depuis la création de l'ANRU – Agence nationale pour la rénovation urbaine.

M. Pierre Cordier. À ce point-là ? C'est historique !

Mme Nadia Hai, ministre déléguée. Le budget que vous avez voté pendant le week-end augmente de 10 % les crédits relatifs à la politique de la ville, ce qui permettra, vous l'avez dit, la création de quarante cités nouvelles. Nous les avons récemment annoncées, avec Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire ; elles portent le nombre de cités éducatives françaises à 120.

Notre ambition est de procéder à une montée en gamme de l'offre culturelle et sportive et de placer l'esprit critique et le respect de l'autre au cœur de notre action, afin de construire les jeunes citoyens de demain. L'emploi sera une autre de nos priorités ; c'est pourquoi nous consacrerons 10 millions d'euros de crédits à l'augmentation du nombre de postes d'adulte relais, qui sera porté à 6 500. Nous accroissons également de 32 millions d'euros le montant de la participation du ministère de la ville dans les établissements publics d'insertion et nous créons les nouvelles cités de l'emploi qui, à l'instar des cités éducatives, mobiliseront l'ensemble des acteurs locaux et des opérateurs de l'État pour sortir d'une logique de dispositif au profit d'une logique de parcours et ainsi toucher chaque habitant de nos quartiers.

C'est grâce à de telles actions concrètes que nous poursuivrons notre objectif de cohésion nationale. Le Président de la République l'a réaffirmé aux Mureaux, l'État sera aux côtés de celles et ceux qui font vivre la République au quotidien. Nous leur devons tant, car ils portent en eux la promesse républicaine.
(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

M. le président. Avant d'appeler la dernière question, je vous rappelle qu'à l'issue des questions au Gouvernement la séance ne sera pas suspendue, car je prononcerai l'éloge funèbre de François André. Je salue les membres de sa famille et quelques-uns de ses amis, qui ont rejoint les tribunes du public. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Charrière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3514

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 novembre 2020](#)